



LETTRE OUVERTE AUX VALRASSIENS

La Maison de Santé Pluridisciplinaire :

quand un projet d'intérêt général se heurte à des intérêts privés.

Une Maison de Santé Pluridisciplinaire pour maintenir une offre médicale de qualité

Le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) était au cœur de la campagne de Daniel Ballester dès 2019, comme un projet essentiel visant à :

- Pérenniser l'offre médicale pour tous les Valrassiens,
- Offrir aux professionnels de santé des méthodes de travail coordonné et un cadre d'exercice plus favorable, encourageant ainsi l'installation de nouveaux médecins.

Cet établissement bénéficiera d'un site dédié dans un bâtiment adapté qui sera construit sur un terrain appartenant à la commune dans le quartier du Casino.

Depuis 2020, notre volonté n'a pas faibli, bien au contraire. La perspective du départ à la retraite de deux médecins à court terme, suivi d'un troisième à moyen terme, ainsi que le classement de notre commune en Zone d'Intervention Prioritaire pour l'accès aux soins, ont renforcé la nécessité de faire bénéficier la Ville d'une telle structure.

Les difficultés rencontrées par de nombreux territoires pour trouver des médecins sont nombreuses et notre but est naturellement d'anticiper cette situation.

Dès 2020, un travail minutieux a été mené pour :

- Fédérer des professionnels de santé, y compris des médecins spécialistes, désireux de s'impliquer dans cette structure. Plus de 30 professionnels (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.) ont rejoint l'association MSP dès 2021, permettant à la structure de mener des actions coordonnées, tout en restant au sein de leur cabinet.
- Rédiger un véritable projet de santé pour les Valrassiens, adapté à leurs besoins. Ce projet de santé a reçu la validation de l'Agence Régionale de Santé en octobre 2022 .

Le seul point sur lequel nous avons fait évoluer notre réflexion concerne le projet immobilier que nous avons décidé de faire porter par un aménageur privé. De ce fait, le projet ne coûtera rien à la commune. Un promoteur a proposé la construction d'un établissement de santé à l'exclusion de tout autre projet immobilier.

Tout se présentait sous les meilleurs auspices et surtout pour une concrétisation du projet courant 2024.

Quand des procédures judiciaires et administratives bloquent le projet dans un intérêt strictement privé.

Hélas, c'était sans compter sur quelques copropriétaires d'une résidence riveraine qui s'insurgèrent contre ce projet, lui préférant un projet de parking à leur usage strictement personnel.

Le 9 mars 2022, les riverains attaquent au Tribunal Administratif la délibération de déclassement du terrain, s'opposant ainsi fermement à sa vente, alors que dans le même temps, ils faisaient au maire une proposition d'achat de ce même terrain pour leur usage exclusif ! Allez comprendre ! **si ce n'est que l'intérêt de quelques-uns passe avant un projet qui servira TOUS les Valrassiens.**

Le juge a estimé que la requête était fondée et a annulé la délibération pour une raison de forme. Le maire dont l'épouse est membre de l'association et le docteur Safont, conseillère municipale en charge du dossier MSP, auraient dû s'abstenir de prendre part au vote.

Nous avons pris immédiatement toutes les dispositions allant même bien au-delà des préconisations du juge :

- Le maire s'est officiellement désisté de toutes les procédures officielles relatives à la MSP au profit de sa 1ère adjointe, Florence Taillade.
- Le docteur Laurence Safont, conseillère municipale en charge du projet de santé, a présenté sa démission afin de continuer de mener le projet à son terme en toute sérénité.
- Une commission composée d'élus de la majorité et proportionnellement de l'opposition n'ayant aucun lien ni professionnel, ni personnel avec la MSP a été élue en conseil municipal. Celle-ci a repris pendant l'été 2023 la procédure administrative de A jusqu'à Z, exceptée l'enquête publique dont l'impartialité ne pouvait être remise en cause.

La commission a rendu ses conclusions en conseil municipal à l'automne 2023, conclusions confirmant l'impérieuse nécessité de la construction d'un bâtiment pour une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le seul terrain restant constructible et propriété de la commune.

La nouvelle délibération est votée à l'unanimité et les démarches avec l'aménageur reprises pour la vente du terrain et le dépôt du permis de construire.

Nouveau coup de théâtre : les copropriétaires de la résidence riveraine de la MSP, attaquent cette nouvelle délibération en invoquant cette fois des arguments aussi loufoques les uns que les autres et en affirmant clairement qu'ils « utiliseraient tous les moyens pour retarder ce projet » !

Nous voici repartis pour un nouveau et long temps d'instruction et de jugement du recours.

Persévérer malgré les embûches

Déterminés à avancer sur ce projet d'intérêt général, de même que l'aménageur qui a travaillé avec les professionnels de santé sur les plans du bâtiment, un permis de construire est déposé correspondant en tout point aux préconisations du Plan Local d'Urbanisme et de l'ensemble des documents d'urbanisme.

Le permis de construire est signé le 8 mars 2024.

2 mois plus tard, ce permis est attaqué toujours par la poignée de riverains arc-boutés contre ce projet et toujours agrippés à leur parking privé. Ils n'hésitent pas à cette occasion, là encore, à raconter n'importe quoi pour bloquer le dossier. Ils osent écrire que le « bâtiment aura 13 étages » ! Alors même qu'il en comptera 3.

Là encore, on comprend qu'il ne s'agit que d'une manœuvre grossière ayant pour seule fin de retarder le projet.

Néanmoins, aujourd'hui, la situation est bloquée. Le temps judiciaire et administratif n'est pas celui des besoins de la population : nous attendons donc avec impatience mais aussi dans la plus grande sérénité le jugement du Tribunal. Mais voici encore de longs mois perdus pour les patients, pour les professionnels de santé, pour le promoteur.

Nous réaffirmons encore une fois, malgré les différentes procédures entamées à l'encontre de tous les actes administratifs pris pour la concrétisation du projet, que notre détermination à vendre ce terrain pour le seul usage d'une maison de Santé ne faiblit absolument pas, bien au contraire.

Lorsque des intérêts privés retardent à dessein l'intérêt général, c'est toute une population qui pâtit de la situation. **Mais il faut croire que l'individualisme est chevillé au corps de certains !**

Nous tenons à porter ces éléments à votre connaissance dans la plus grande clarté car nous savons combien cet établissement est attendu par vous tous. Vous pouvez compter sur notre dévouement à l'intérêt général et notre ténacité pour faire aboutir ce projet, pour vous !



Florence TAILLADE
1^{ère} adjointe au Maire
Présidente de la commission Santé





**VALRAS
PLAGE**

Ville de Valras-Plage
10, allées de Gaulle
34 350 VALRAS-PLAGE